



Conseil Communautaire
14 décembre 2017
Tavaux – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 55
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 69
Date de la convocation : 07 décembre 2017
Date de publication : 22 décembre 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Créret, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, A. Douzenel, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, N. Jeannet, P. Jobez, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, H. Prat, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot suppléé par M. Barbier, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, JM. Daubigny, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 143/17

Objet

Projet de Territoire de la
Communauté
d'Agglomération du Grand
Dole

Secrétaire de séance

Maurice HOFFMANN

Rapporteur :

Jean-Michel DAUBIGNEY

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à S. Champanhet, JP Cuiet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à P. Jobez, J. Gruet à A. Douzenel, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à C. Nonnotte-Bouton, S. Kayi à I. Mangin, JP Lefèvre à J. Péchinot, E. Schlegel à JB Gagnoux, JM Sermier à JP Fichère, JC. Wambst à A. Albertini, F. David à D. Bernardin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Soldavini, F. Barthoulot, I. Voutquenne, S. Calinon, J. Lombard, A. Diebolt, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaux, C. François, G. Coutrot, M. Boué, J. Drouhain, C. Hanrard, R. Curly.

Selon les dispositions de l'article L5214-1 et L5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « la Communauté d'Agglomération a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ».

Si la réalisation et l'adoption d'un projet de territoire ne sont pas imposées par la loi, ce document a cependant un intérêt majeur, permettant ainsi de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet politique commun, fondé sur une réflexion stratégique de développement à court et moyen terme. En ce sens, il joue un rôle de « catalyseur » des énergies locales. Ce document peut également servir d'outil de référence commun aux élus et aux services des collectivités concernées.

Les objectifs du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sont les suivants :

- Légitimer et renforcer la structure communautaire vis-à-vis de son environnement, et notamment vis-à-vis des acteurs institutionnels,
- Faire connaître l'institution et la rendre plus visible pour les citoyens,
- Travailler ensemble, fédérer les communes membres et valoriser la cohésion territoriale,
- Formaliser une stratégie de développement et déterminer les enjeux,
- Donner une direction aux services, coordonner les politiques publiques,
- Déclencher de nouvelles logiques d'organisation,
- Faire le bilan de ce qui a été réalisé afin de faire avancer l'action communautaire et identifier les nouveaux chantiers.

L'élaboration de ce document repose sur une démarche de construction collective, s'appuyant sur les documents de planification existants ou en cours d'élaboration (Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Plan Climat Air Energie Territorial, Schéma de Mutualisation des Services...) et sur un état des lieux partagé.

Quatre axes fondamentaux ont ainsi pu être identifiés :

- 1/ Dynamiser le développement économique du territoire
- 2/ Promouvoir le territoire au cœur de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- 3/ Améliorer la qualité de vie des habitants
- 4/ Renforcer la cohésion territoriale

Ces quatre axes stratégiques ont été déclinés en objectifs opérationnels, puis en actions, détaillés dans le document ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de sa mise en œuvre.

Fait à Tavaux,
Le 14 décembre 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- Communes du Grand Dole